

ON VOIT LOIN POUR NOTRE MONDE

Mémoire de la FQM
**LES MUNICIPALITÉS : PARTENAIRES INDISPENSABLES DE
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC**

11 décembre 2017



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et municipalités régionales de comté (MRC) membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses cinq commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

MISSION

Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.

Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.

Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

VISION

La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

VALEURS

La concertation dans l'action;

Le respect de la diversité des territoires;

La qualité des interventions et des services.

Table des matières

Introduction	3
1. Composition de la Table des parties prenantes	3
2. Développer un transport collectif approprié pour nos régions et centré sur les MRC.....	4
3. Favoriser le développement de projets communautaires en énergie renouvelable.....	6
4. Faire de la biomasse un élément clé de la transition énergétique du Québec	8
5. Mettre la forêt à contribution dans la transition énergétique du Québec	9
Conclusion.....	11
Résumé des recommandations.....	12

Introduction

Les municipalités seront des acteurs importants de la transition énergétique qui se déploiera au Québec dans les prochaines années. En tant que gestionnaires de l'espace public et de responsables de l'aménagement du territoire, elles ont un rôle crucial à jouer dans le développement d'une mobilité plus durable sur l'ensemble de nos territoires, dans le développement d'une offre en transport en commun cohérente avec les cibles de réduction des gaz à effet de serre et dans la disponibilité d'une énergie propre et renouvelable.

De plus, en tant que propriétaires de dix réseaux d'électricité indépendants, de nombreux parcs éoliens communautaires et d'usines de biométhanisation, le rôle des municipalités dans la production d'énergie renouvelable est appelé à croître lors des prochaines années.

Les municipalités sont également au premier rang des acteurs frappés de plein fouet par les effets négatifs des changements climatiques. L'érosion côtière, la pression accrue sur les services municipaux causés par des événements climatiques extrêmes et l'augmentation de la fréquence des inondations ne sont que quelques exemples des impacts négatifs que subissent déjà les municipalités.

L'atteinte des objectifs de Transition énergétique Québec (TEQ) passe donc inévitablement par un plan directeur qui fera appel à la participation active des milieux municipaux. Sans ces milieux, l'efficacité du plan présenté par TEQ en serait sérieusement affectée.

Nous présentons donc aujourd'hui une série de mesures qui, si elles sont adoptées, permettront une participation optimale des municipalités à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, à l'augmentation de l'efficacité énergétique du Québec et à l'adoption de sources d'énergies vertes et renouvelables.

1. Composition de la Table des parties prenantes

Le 6 juin dernier, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination de 15 membres à la Table des parties prenantes de Transition énergétique Québec (TEQ). La Table a pour fonction de conseiller et d'assister TEQ dans l'élaboration et la révision de son plan directeur et de donner son avis sur toute question que le ministre ou TEQ lui soumettra. Il est donc nécessaire que celle-ci soit représentative des différents milieux qui seront impliqués dans la transition énergétique du Québec et/ou qui possèdent une expertise nécessaire à la compréhension de ces enjeux.

La FQM est déçue de constater qu'aucun intervenant du monde régional et des municipalités rurales n'ait été sélectionné pour siéger sur cette Table. Si l'objectif de la Table des parties prenantes était de créer un groupe représentatif des acteurs qui ont une connaissance et un intérêt dans la transition énergétique, il y a actuellement un manque flagrant de représentativité.

La FQM représente près de 1 000 municipalités locales et la quasi-totalité des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec. Comme nous l'avons noté plus haut, les MRC sont les acteurs centraux de l'aménagement du territoire et de l'organisation économique dans les régions du Québec. En omettant de nommer une personne qui possède une connaissance approfondie du milieu rural et du palier supralocal des MRC, Transition énergétique Québec nuit aux

possibilités de réussite de son plan directeur et prend le risque d'adopter des politiques qui ne reflèteront pas les différentes réalités que nous trouvons sur le territoire québécois.

Nous demandons donc au gouvernement du Québec de nommer le plus rapidement possible un représentant de la FQM à la Table des parties prenantes de manière à refléter le point de vue des municipalités locales et régionales et les réalités du milieu rural.

Recommandation n° 1

De nommer le plus rapidement possible un représentant de la FQM à la Table des parties prenantes de TEQ de manière à refléter le point de vue des municipalités locales et régionales et les réalités du milieu rural.

2. Développer un transport collectif approprié pour nos régions et centré sur les MRC

Tel que mentionné dans l'état de situation produit par TEQ, le secteur du transport des personnes utilise 19 % de l'énergie consommée au Québec et une proportion significativement plus importante des gaz à effets de serre émis, puisque 99 % de l'énergie consommée dans le secteur des transports l'est sous forme de produits pétroliers.

Les municipalités, principales responsables du réseau routier local, du transport en commun et de l'aménagement du territoire, ont donc un rôle à jouer dans la diminution des gaz à effets de serre émis par le transport des personnes. Pour ce faire, elles ont toutefois besoin d'être équipées des bons outils, qui se doivent d'être différents selon le milieu de vie et le territoire visés.

Pour réussir la transition énergétique, les régions du Québec ont besoin de se doter d'une desserte en transport collectif efficiente, harmonisée et peu coûteuse qui répond aux besoins et aux attentes des citoyens. Cependant, la manière d'atteindre cet objectif est loin d'être la même en région et dans les grandes villes. Au Québec, c'est plus de 32 % de la population qui vit dans des municipalités de moins de 25 000 habitants; la réalité du transport en commun dans ces communautés est drastiquement différente des grandes villes. L'adoption d'objectifs et d'une stratégie « mur à mur » serait donc vouée à l'échec.

Plusieurs enjeux doivent être considérés afin d'assurer un transport en commun efficace en région. Il faut d'abord se pencher sur le manque de données précises sur la situation qui prévaut sur le territoire. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de portrait exhaustif de la mobilité qui présenterait l'offre et la gouvernance, région par région. Ainsi, les organisations offrant des services de transport collectif le font sans connaître les besoins en mobilité des citoyens. Pourtant, ces données sont primordiales pour améliorer la qualité du service et proposer un service de transport collectif structurant et structuré. Il est donc nécessaire que le MTMDET dresse un portrait complet de la situation prévalant dans les régions en matière de transport collectif afin que les organisations de transport collectif puissent se baser sur des données probantes visant à offrir un service efficace.

Recommandation n° 2

Que le MTMDET soutienne la réalisation d'un portrait exhaustif de la mobilité pour les régions et les territoires ruraux, qui traitera de la gouvernance, de l'offre et des besoins en mobilité des citoyens pour chaque région.

L'organisation du transport en commun doit également être mieux structurée et doit être confiée à la structure qui est la plus à même de définir les besoins en transports collectifs et d'opérer un plan efficace. En région, c'est la MRC qui est la plus compétente quant à la planification de l'aménagement du territoire et de la mobilité durable. C'est elle qui est la mieux placée pour établir des ententes intermunicipales qui permettront de répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes préalablement identifiés dans le plan de mobilité durable.

Également, la collaboration entre les différents réseaux, principalement ceux de l'éducation et de la santé, doit être exigée par l'État par des changements législatifs. La FQM croit que la concentration des efforts financiers et humains au cœur de la MRC amènerait des économies à réinvestir et une meilleure efficacité dans l'offre de services. Cette centralisation de la planification dans les MRC permettrait également, par l'instauration de guichets uniques, d'optimiser et d'harmoniser l'utilisation des services disponibles sur un territoire donné.

Recommandation n° 3

Identifier la MRC comme la seule organisation compétente quant à la planification de l'aménagement du territoire et de la mobilité durable et ayant le mandat de concerter tous les acteurs du transport afin d'assurer une offre intégrée de services.

Recommandation n° 4

Confier aux MRC le mandat d'instaurer des guichets uniques d'offre de service en transport collectif à l'échelle de leur territoire afin de maximiser et harmoniser l'utilisation des services disponibles.

Cependant, ces démarches ne fonctionneront que si le financement est au rendez-vous. Il est donc crucial d'augmenter considérablement la part de financement du gouvernement du Québec dans le soutien et le développement du transport collectif en milieu rural, de manière à augmenter l'offre de service. Nous proposons donc d'augmenter le financement du Programme d'aide au développement du transport collectif de 10,8 M\$ en 2017 à 15 M\$ en 2018 et à 20 M\$ en 2020. Cette augmentation pourrait être épongée par l'allocation de sommes supplémentaires émanant du Fonds Vert. Également, afin de permettre une meilleure prévisibilité pour les organismes de transport collectif, le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) devrait être transformé en un programme pluriannuel, et non plus annuel.

En milieu rural, les distances sont, en toute logique, plus longues que dans les territoires urbains. Pour être réellement efficace, le calcul des subventions versées devrait donc tenir compte des distances des transports effectués. Finalement, de manière à permettre un développement autonome et local du transport en commun, de nouvelles sources de financement devraient être instaurées pour permettre aux municipalités régionales d'investir en transport en commun. La

possibilité de lever une taxe sur l'essence pour financer le transport en commun, telle qu'elle existe en Gaspésie, à Montréal et à Québec, devrait être élargie à l'ensemble de la province.

Recommandation n° 5

Assurer un financement suffisant aux services de transport en commun en :

- Augmentant le financement du Programme d'aide au développement du transport collectif de 10,8 M\$ en 2017 à 15 M\$ en 2018 et à 20 M\$ en 2020.
- Effectuant des ententes financières triennales plutôt qu'annuelles afin de favoriser une planification à long terme.
- Modulant les subventions versées en fonction du nombre de kilomètres parcourus, et non du nombre de passagers.
- Instaurant de nouvelles sources de financement, notamment une taxe sur l'essence dédiée au transport collectif en milieu rural que les régions auraient la possibilité de percevoir.

3. Favoriser le développement de projets communautaires en énergie renouvelable

Comme le rappelait récemment le premier ministre du Québec, l'ère des grands barrages est terminée. Dans sa production d'énergie, le Québec sera amené à développer d'autres sources d'énergie dont la croissance est plus graduelle et modulable. De 2008 à 2016, le coût moyen de l'énergie éolienne sur le marché américain a diminué de 71 % et celui de l'énergie solaire de 83 %. L'utilisation de ces deux formes d'énergie est vraisemblablement amenée à croître lors des prochaines années et tout porte à croire qu'elles se déploieront majoritairement en milieu rural.

Dans le cas de l'énergie éolienne, le développement de la filière a permis la création de plusieurs entreprises, particulièrement dans la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Une expertise s'est donc créée dans nos régions et pourra contribuer à la mise en œuvre de notre transition énergétique. Toutefois, pour maintenir cette expertise, il est important de s'assurer d'un développement continu de la filière au Québec lors des prochaines années. Deux conditions sont nécessaires à cet égard.

Premièrement, le Québec doit favoriser un développement graduel et stable de sa filière éolienne, basée sur des objectifs clairs et précis concernant l'installation de nouveaux projets éoliens. Une stratégie de « stop-and-go » dans le développement de l'énergie éolienne augmenterait l'incertitude autour de la filière et aurait comme résultat de l'affaiblir. Le gouvernement du Québec doit évaluer ses besoins énergétiques qui, avec l'abandon progressif des ressources pétrolières, sont amenés à croître et doit donc, dès maintenant, prévoir une installation graduelle de nouvelles éoliennes lors des 15 prochaines années.

Recommandation n° 6

Favoriser un développement graduel et stable de la filière éolienne du Québec, basée sur des objectifs clairs et précis concernant l'installation de nouveaux projets éoliens communautaires.

Deuxièmement, ces projets pourront être réalisés dans la mesure où ils maximisent les retombées économiques et qu'ils respectent l'environnement et les communautés à proximité desquelles les

parcs éoliens seront installés. À ce titre, les projets issus des appels d'offres communautaires d'Hydro-Québec des dernières années sont des exemples inspirants pour plusieurs municipalités locales du Québec qui souhaitent en répéter les succès. Pour ce faire, il est nécessaire de leur en donner des moyens et d'instaurer une obligation de participation communautaire dans les projets éoliens qui leur permettraient d'être maîtres de l'énergie produite sur leur territoire. Comme nous l'avons fait lors de notre dernière assemblée générale, nous recommandons donc au gouvernement du Québec, en respect avec la mission organisationnelle de TEQ, d'exiger que les municipalités du Québec soient propriétaires à 50 % des futurs projets éoliens construits sur les terres du Québec, tout en accordant un droit de premier refus discrétionnaire qui permettrait aux municipalités de ne pas participer à un projet spécifique.

Même si le développement de l'énergie solaire est encore embryonnaire au Québec, il n'y a pas de doute que les enjeux entourant les retombées économiques locales et l'acceptabilité sociale des projets seront similaires. La participation obligatoire des communautés locales aux projets de parcs à énergie solaire devra donc également être exigée.

Recommandation n° 7

Que les municipalités du Québec soient propriétaires à 50 % des futurs projets éoliens et solaires construits sur les terres du Québec, tout en accordant un droit de premier refus discrétionnaire qui permettrait aux municipalités de ne pas participer à un projet spécifique.

Le développement de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne ne devrait cependant pas porter ombrage à la pertinence de développer l'énergie hydraulique, surtout lorsque celle-ci se fait à petite échelle. Les minicentrales hydroélectriques constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable centraux à la mission de Transition énergétique Québec. En effet, les minicentrales constituent la filière la plus écologique et économique pour le Québec si l'on tient compte du fait :

- qu'elles requièrent le moins d'investissements d'entretien pendant la vie utile des installations;
- que les actifs sont remis à l'État après une période maximale de location des forces hydrauliques;
- que ces actifs vont s'ajouter au bloc patrimonial et contribuer à la stabilisation des coûts d'énergie aux citoyens.

La filière des minicentrales est, pour les municipalités et MRC du Québec, une opportunité de participer à la transition énergétique du Québec. Nous demandons donc au gouvernement du Québec de réserver le créneau de 50 MW et moins en hydroélectricité uniquement aux MRC et municipalités locales pour stimuler et soutenir le développement et la prospérité des collectivités rurales.

Recommandation n° 8

Réserver le créneau de 50 MW et moins en hydroélectricité uniquement aux MRC et municipalités locales pour permettre aux communautés locales de participer à la transition énergétique tout en soutenant le développement et la prospérité des collectivités rurales.

4. Faire de la biomasse un élément clé de la transition énergétique du Québec

La filière de la biomasse forestière s'est développée au cours des dernières années pour occuper aujourd'hui un créneau intéressant dans les énergies propres et renouvelables qu'on retrouve sur l'ensemble du Québec. Tout en diminuant la quantité de GES émis, l'utilisation de la biomasse forestière permet de maximiser les retombées locales et permet de remplacer des carburants très polluants, comme le mazout, à certains endroits où l'offre énergétique est limitée.

Depuis plusieurs années, la FQM fait la promotion de la biomasse comme source d'énergie alternative qui doit faire partie intégrale des efforts de transition énergétique du Québec. C'est pourquoi les municipalités et les MRC du Québec se sont engagées, lors de la déclaration commune *S'engager pour développer les économies de la forêt* signée dans le cadre du Forum des communautés forestières tenu le 28 novembre dernier, à « intégrer un maximum de bois d'œuvre, de bois d'ingénierie et de bois d'apparence produit au Québec dans leurs projets de construction, ainsi que de la biomasse forestière résiduelle pour le chauffage de leurs bâtiments ».

Conséquemment, nous soutenons plusieurs des mesures proposées par Transition énergétique Québec et qui ont été mises de l'avant lors des consultations. À notre avis, la cartographie des potentiels d'exploitation et des projets de bioénergies par région permettra de faire connaître le potentiel de la biomasse et d'informer les élus municipaux, qui sont souvent des catalyseurs importants dans la réalisation de projets d'utilisation de la biomasse. De plus, une estimation fiable de la consommation et de la production des bioénergies devrait contribuer à l'essor de la filiale et à son acceptation sociale, alors que le développement d'outils économiques et financiers devrait permettre de diminuer l'incertitude et les craintes entourant le passage à la biomasse forestière.

Comme nous l'avions fait lors des consultations sur la politique énergétique 2030, nous réitérons donc notre soutien à un appui gouvernemental de la filière de la biomasse qui permettrait de réduire nos émissions de GES tout en diminuant la vulnérabilité des communautés, commerces et industries face aux soubresauts des prix des énergies fossiles.

De manière à augmenter l'utilisation de la biomasse, le gouvernement du Québec doit augmenter la somme destinée au programme biomasse forêt résiduelle et doit pérenniser ce dernier. Un des obstacles majeurs à l'adoption de la biomasse est l'incertitude face aux prix, autant de la biomasse que des autres sources d'énergie, et seul un signal d'appui fort du gouvernement permettra d'installer fortement le marché de la biomasse au Québec.

Recommandation n° 9

Augmenter et garantir un financement pour les 5 prochaines années au programme biomasse forêt résiduelle.

Les municipalités du Québec ont développé dans les dernières années une expertise intéressante dans l'utilisation de la biomasse forestière. Elles sont donc des cibles intéressantes pour répandre l'utilisation de la biomasse forestière pour la production de chaleur. La FQM recommande donc que le gouvernement du Québec mette en place et finance des projets-pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles.

Recommandation n° 10

Que le gouvernement du Québec, pour la conversion du chauffage au mazout à la biomasse, mette en place et finance des projets-pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles.

Finalement, l'État québécois doit jouer un rôle actif dans l'essor de la biomasse forestière et pour l'aider à atteindre une masse critique qui permettrait de la rendre visible et de faciliter l'adhésion à la biomasse par les possibles utilisateurs. Les opportunités d'exemplarité de l'État liées au chauffage à la biomasse forestière pour remplacer les combustibles fossiles sont nombreuses et plusieurs projets qui se sont mis en marche dans les dernières années (hôpital d'Amqui, hôpital de Maria, l'école l'Arc-en-ciel de Trois-Pistoles, etc.) ont permis une diminution significative des émissions de GES tout en diminuant les coûts de chauffage.

Recommandation n° 11

Assurer l'exemplarité de l'État dans l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle et l'inclure dans le remplacement de tous les combustibles fossiles pour la réduction des émissions de GES des bâtiments institutionnels et publics.

5. Mettre la forêt à contribution dans la transition énergétique du Québec

La forêt québécoise est un secteur névralgique de l'économie québécoise, elle est responsable directement de 3 % des emplois de la province et occupe une place centrale dans l'économie d'un nombre important de régions. Si cet apport de la forêt à notre prospérité est relativement bien connu, son apport à la lutte contre les changements climatiques l'est moins.

Pourtant, les forêts du Québec et les produits du bois, tant qu'ils demeurent sous forme ligneuse et solide, sont d'importants puits de carbone et en absorbant le CO₂ permettent d'améliorer notre bilan climatique. C'est pourquoi d'autres juridictions comme la Colombie-Britannique et la Californie n'ont pas hésité à mettre à contribution leur forêt pour atteindre leurs objectifs de mitigation des effets des changements climatiques.¹ La forêt et les produits forestiers, s'ils sont considérés comme un système intégré, peuvent jouer un rôle significatif dans la lutte contre les changements climatiques et dans notre nécessaire transition énergétique.

Pour que la forêt puisse jouer efficacement son rôle de puits de carbone, il est toutefois important d'effectuer deux actions : premièrement, nous devons appuyer un développement productif de nos forêts et deuxièmement, nous devons maximiser l'utilisation du bois sous forme solide.

Pour accomplir ces objectifs, il faut effectuer des travaux sylvicoles efficaces qui permettent la création et l'optimisation de ce puits de carbone. Comme nous le notions dans la déclaration commune *S'engager pour développer les économies de la forêt*, les investissements sylvicoles à grande échelle constitueraient un moyen particulièrement efficace dans la lutte contre les

¹Voir : https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/natural-resource-stewardship/nrs-climate-change/mitigation/bc_forest_carbon_strategy_09092016_sept_21.pdf

changements climatiques. Le gouvernement doit donc consacrer une partie du Fonds vert à des investissements accrus en travaux sylvicoles afin d'augmenter la possibilité forestière de nos territoires, et ainsi, accroître la culture, la récolte et la production.

Recommandation n° 12

Consacrer une partie du Fonds vert à des investissements accrus en travaux sylvicoles afin d'augmenter la possibilité forestière de nos territoires, et ainsi, accroître la culture, la récolte et la production.

Ensuite, dans son effort pour combattre les effets négatifs des changements climatiques, le gouvernement du Québec doit également associer à cet effort une utilisation accrue du bois dans les projets de construction en proposant des mesures concrètes pour intégrer davantage de bois et en permettant une souplesse accrue aux municipalités qui souhaitent se doter d'infrastructures en bois.

Recommandation n° 13

Utiliser davantage le bois dans les projets de construction publics, proposer des mesures concrètes pour intégrer davantage de bois et permettre une souplesse accrue aux municipalités qui souhaitent se doter d'infrastructures en bois.

Conclusion

La réussite de la transition énergétique du Québec devra se faire sur plusieurs fronts. Si d'importantes sommes ont été annoncées dans les dernières années pour doter nos centres urbains d'infrastructure de transports en commun efficace et pour en faire des villes intelligentes, il ne faudrait pas oublier que les régions rurales du Québec sont les hôtes d'une importante partie de la population québécoise et que des solutions propres à leurs spécificités doivent être développées.

Sur plusieurs fronts, ce sont les régions qui sont à l'avant-garde de la transition énergétique. L'essor de la production d'énergie éolienne et le développement continu de la production hydro-électrique ont permis de faire du Québec une des provinces les plus vertes au Canada. S'il faut continuer les efforts pour encourager la production d'énergie verte en milieu rural, il ne faut pas oublier que d'importants efforts seront nécessaires pour y diminuer la consommation d'énergies fossiles.

Les municipalités et les MRC auront un rôle central à jouer dans cette transition. En les désignant comme l'organisation ayant le mandat de planifier la mobilité durable sur leur territoire, le gouvernement du Québec pourrait décloisonner nos réseaux de transports qui fonctionnent trop souvent en silo.

Le gouvernement doit également réaliser qu'une des ressources les plus importantes de nos régions rurales, nos forêts, peut jouer un rôle central dans notre lutte contre les changements climatiques, que ce soit avec une utilisation accrue de la biomasse forestière ou en profitant des avantages du bois dans la mitigation des émissions de gaz à effets de serre.

Les municipalités peuvent jouer un rôle central dans la transition énergétique du Québec. Nos recommandations faites dans ce mémoire visent à leur donner les outils pour le faire. Si ces outils sont au rendez-vous, il ne fait aucun doute que les municipalités y seront également et qu'elles contribueront à la création d'un Québec durable et plus vert.

Résumé des recommandations

Recommandation n° 1

De nommer le plus rapidement possible un représentant de la FQM à la Table des parties prenantes de TEQ de manière à refléter le point de vue des municipalités locales et régionales et les réalités du milieu rural.

Recommandation n° 2

Que le MTMDET soutienne la réalisation d'un portrait exhaustif de la mobilité pour les régions et les territoires ruraux, qui traitera de la gouvernance, de l'offre et des besoins en mobilité des citoyens pour chaque région.

Recommandation n° 3

Identifier la MRC comme la seule organisation compétente quant à la planification de l'aménagement du territoire et de la mobilité durable et ayant le mandat de concerter tous les acteurs du transport afin d'assurer une offre intégrée de services.

Recommandation n° 4

Confier aux MRC le mandat d'instaurer des guichets uniques d'offre de service en transport collectif à l'échelle de leur territoire afin de maximiser et harmoniser l'utilisation des services disponibles.

Recommandation n° 5

Assurer un financement suffisant aux services de transport en commun en :

- Augmentant le financement du Programme d'aide au développement du transport collectif de 10,8 M\$ en 2017 à 15 M\$ en 2018 et à 20 M\$ en 2020
- Effectuant des ententes financières triennales plutôt qu'annuelles afin de favoriser une planification à long terme.
- Modulant les subventions versées en fonction du nombre de kilomètres parcourus, et non du nombre de passagers.
- Instaurant de nouvelles sources de financement, notamment une taxe sur l'essence dédiée au transport collectif en milieu rural que les régions auraient la possibilité de percevoir.

Recommandation n° 6

Favoriser un développement graduel et stable de la filière éolienne du Québec, basée sur des objectifs clairs et précis concernant l'installation de nouveaux projets éoliens communautaires.

Recommandation n° 7

Que les municipalités du Québec soient propriétaires à 50 % des futurs projets éoliens et solaires construits sur les terres du Québec, tout en accordant un droit de premier refus discrétionnaire qui permettrait aux municipalités de ne pas participer à un projet spécifique.

Recommandation n° 8

Réserver le créneau de 50 MW et moins en hydroélectricité uniquement aux MRC et municipalités locales pour permettre aux communautés locales de participer à la transition énergétique tout en soutenant le développement et la prospérité des collectivités rurales.

Recommandation n° 9

Augmenter et garantir un financement pour les 5 prochaines années au programme biomasse forêt résiduelle.

Recommandation n° 10

Que le gouvernement du Québec, pour la conversion du chauffage au mazout à la biomasse, mette en place et finance des projets-pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles.

Recommandation n° 11

Assurer l'exemplarité de l'État dans l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle et l'inclure dans le remplacement de tous les combustibles fossiles pour la réduction des émissions de GES des bâtiments institutionnels et publics.

Recommandation n° 12

Consacrer une partie du Fonds vert à des investissements accrus en travaux sylvicoles afin d'augmenter la possibilité forestière de nos territoires, et ainsi, accroître la culture, la récolte et la production.

Recommandation n° 13

Utiliser davantage le bois dans les projets de construction publics, proposer des mesures concrètes pour intégrer davantage de bois et permettre une souplesse accrue aux municipalités qui souhaitent se doter d'infrastructures en bois.



S'ENGAGER POUR DÉVELOPPER LES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

DÉCLARATION COMMUNE

Les économies de la forêt publique et privée, de toutes tenures, procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise. Elles forment un des piliers du Québec moderne. L'industrie forestière, tant sylvicole que de transformation, pourvoit toujours la grande majorité de ces emplois, mais la forêt est aussi synonyme d'innovation et d'entrepreneuriat. En effet, les entreprises liées aux nouvelles utilisations de la fibre et celles qui exploitent durablement les autres ressources de la forêt connaissent une progression constante. Que ce soit les avancées technologiques dans le bois d'œuvre, l'engagement pour les produits de l'étable, la diversification des activités de récolte et le renouvellement de l'encadrement de l'exploitation durable des forêts, les activités de chasse et de pêche, des initiatives surgissent de tous les territoires et insufflent un vent de fierté dans le Québec des régions.

La réalité des régions s'est profondément transformée ces dernières années et de l'économie de la forêt, nous en sommes maintenant aux économies de la forêt. De plus, tous ont compris les avantages de la concertation des acteurs et de la conciliation des activités pour mettre à profit le territoire mis à notre disposition. L'utilisation optimale et durable de toutes les ressources constitue donc le meilleur moyen pour favoriser l'épanouissement des communautés, des entreprises et des citoyens qui bâtissent tous les jours le Québec des régions.

1 CONSERVER ET FAVORISER UNE INDUSTRIE ESSENTIELLE

UNE INDUSTRIE ESSENTIELLE QUI DOIT ÊTRE SOUTENUE!

L'industrie forestière a grandement contribué à la constitution du Québec des régions. Cette industrie définit l'économie d'un grand nombre de communautés et ses activités sont essentielles à la mise en valeur et à l'utilisation durable des ressources.

Les parties prenantes associées au Forum, les municipalités et les MRC du Québec des régions en particulier, renouvellent leur appui envers l'industrie forestière et les initiatives des gouvernements du Québec et du Canada en cette période trouble marquée entre autres par les mesures protectionnistes des États-Unis.

2 DES MESURES CONCRÈTES POUR INTÉGRER DAVANTAGE DE BOIS DANS LES PROJETS MUNICIPAUX D'ÉNERGIE ET DE CONSTRUCTION

UN ENGAGEMENT À UTILISER DAVANTAGE DE BOIS

Appuyer notre industrie n'est pas seulement un geste politique. Les municipalités et les MRC ont aussi des moyens pour encourager les entrepreneurs québécois qui mettent en valeur une de nos principales ressources.

Ainsi, les municipalités et les MRC du Québec s'engagent à intégrer un maximum de bois d'œuvre, de bois d'ingénierie et de bois d'apparence produit au Québec, dans leurs projets de construction, ainsi que de la biomasse forestière résiduelle pour le chauffage de leurs bâtiments. Cet engagement signifie que les appels d'offres privilégieront l'utilisation du bois ou de la biomasse forestière résiduelle pour la construction et le chauffage, lorsque cela sera techniquement et économiquement possible.

DES MOYENS CONCRÈTES POUR ACCROÎTRE L'UTILISATION DE BOIS DANS LES PROJETS DES MUNICIPALITÉS

Pour soutenir les municipalités dans la réalisation de cet engagement, la Fédération québécoise des municipalités, le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECOBOIS) publieront un guide démontrant les possibilités et les bénéfices du bois dans les constructions municipales. Vision Biomasse Québec offrira aussi des formations aux municipalités concernant les avantages, les caractéristiques, les bonnes pratiques, ainsi que les démarches de réalisation des chaufferies à la biomasse forestière résiduelle.

UNE BONIFICATION DES PROGRAMMES POUR LES MUNICIPALITÉS QUI UTILISERONT DAVANTAGE DE BOIS DANS LEUR PROJET

Les gouvernements du Québec et du Canada doivent aussi s'associer à cet effort d'utilisation du bois dans les projets municipaux d'énergie et de construction. Les gouvernements doivent donc bonifier les programmes de subventions et les programmes d'infrastructures pour les municipalités et les MRC qui intégreront davantage de bois d'œuvre et/ou du bois d'ingénierie produit au Québec dans leur projet de construction et/ou qui choisiront de chauffer leurs infrastructures avec de la biomasse forestière résiduelle.

3 AMÉNAGER LA FORÊT POUR COMBATTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

UTILISER LE FONDS VERT POUR ACCROÎTRE LES TRAVAUX SYLVICOLES AU QUÉBEC

Depuis la mise en place du Fonds vert, les investissements en matière de transport sont largement priorités. Or, comme chaque arbre est un puissant capteur de carbone, des investissements sylvicoles à grande échelle constitueraient un moyen particulièrement efficace dans la lutte contre les changements climatiques, en plus de favoriser la régénérescence de nos forêts et l'utilisation du plein potentiel du territoire pour favoriser le développement des régions.

Une stratégie gagnante devant comporter plusieurs moyens, le gouvernement du Québec doit donc reconnaître la forêt comme vecteur essentiel de la lutte aux changements climatiques et consacrer une partie du Fonds vert à des investissements accrus en travaux sylvicoles afin d'augmenter la possibilité forestière de nos territoires, et ainsi, accroître la culture, la récolte et la production.

4 DÉVELOPPER LES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

DES BUDGETS POUR SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

La forêt offre de plus en plus de possibilités pour la diversification économique des régions. Partout des entreprises démarrent et des projets se réalisent en utilisant et en optimisant les diverses ressources de la forêt. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent soutenir cet élan et prévoir des sommes importantes dans leur prochain budget pour favoriser l'utilisation de toutes ces richesses au profit des communautés forestières du Québec.

DES MRC QUI BONIFIERONT LEUR SOUTIEN

Les MRC sont responsables du développement de leur territoire. Leurs moyens sont limités, mais les gens qui animent leurs services de développement démontrent une ténacité remarquable dans leurs efforts à soutenir les entrepreneurs de leur région. Témoins des opportunités qu'offrent les autres ressources de la forêt, les MRC s'engagent à mettre en place des conditions favorables à leur développement. Accompagnement accru, réglementation et formation adaptées, financement de projet, cet effort s'appuiera sur un partenariat des parties prenantes.

DE NOUVEAUX BUDGETS POUR ACCOMPAGNER ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT DES ÉCONOMIES DE LA FORÊT

L'économie des autres ressources de la forêt s'appuie sur des entrepreneurs dynamiques et innovants qui développent de nouveaux produits et de nouveaux marchés. Ces entrepreneurs doivent être accompagnés et soutenus. Aussi, le gouvernement du Québec doit prévoir un financement supplémentaire pour les services de développement des MRC afin d'accroître leurs efforts d'accompagnement des entrepreneurs et de soutenir aux projets innovants dans l'utilisation de toutes les ressources de la forêt.

SIGNATAIRES

Richard Lehoucq, président, Fédération québécoise des municipalités	Luc Beaulieu, président, Regroupement des communautés forestières de la FQM
Patrick Lavoie, chercheur sénior, Office de durabilité et développement durable, FPinovations	Francis Fournier, directeur, Laboratoire de Québec, FPinovations
Denis LeBlond, directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec	Maxime Turkel, professionnel de recherche et chargé de projet, Bioparc
Pierre-Maurice Gagnon, président, Fédération des producteurs forestiers du Québec	Luc Zothmiller, professeur titulaire et chercheur, Département des sciences du bois et de la forêt, Université Laval
Jacques Smith, président, Regroupement des MRC	Martin Bélisle, président, Fédération québécoise des coopératives forestières
Francis Lessard, président, Syndicat des producteurs acéricoles des Appalaches - Boisée - LaBrière	Amélie Saint-Laurent Samson, coordonnatrice, Vision Biomasse Québec
Renaud Bernier, président, Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec	Serge Narves, directeur général, Agence de gestion des forêts des communautés forestières Ilou et jamaïca, Forêt mobile du Lac-Saint-Jean